



bma  
republic

# INNOVATIONS FISCALES DE LA LOI DE FINANCES

EXERCICE

# 2022



MINISTÈRE DES FINANCES | MINISTRY OF FINANCE

# INNOVATIONS FISCALES DE LA LOI DE FINANCES POUR L'EXERCICE 2022

# PREAMBULE



Les mesures fiscales nouvelles de la loi de finances pour l'exercice 2022 traduisent les objectifs de consolidation budgétaire et de modernisation de nos finances publiques, prescrits par le Chef de l'Etat dans sa circulaire n°001 du 30 août 2021.

Ces mesures sont principalement orientées vers la relance de l'économie suite à son ralentissement du fait de la crise sanitaire COVID-19. Elles portent ainsi sur l'amélioration du climat des affaires (I) et la promotion des activités socioéconomiques (II).

Pour permettre aux autorités de financer les dépenses publiques sans cesse croissantes, cette loi comporte également des mesures d'optimisation des recettes fiscales (III).



# SOMMAIRE

1

## L'AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES

P.5

L'amélioration du climat des affaires dans la loi de finances 2022 passe par des mesures de simplification des procédures fiscales et d'accompagnement des activités des entreprises et des associations à but non lucratif.

2

## LA PROMOTION DES ACTIVITÉS SOCIOÉCONOMIQUES

P.9

Axe majeur de la politique fiscale pour l'exercice 2022, la promotion de l'activité économique se traduit par des mesures fiscales permanentes ou ponctuelles d'accompagnement des activités socioéconomiques en temps de crise.

3

## L'OPTIMISATION DE LA COLLECTE DES RECETTES FISCALES

P.13

Au menu des mesures d'optimisation de la collecte des impôts et taxes, pas de véritable réforme d'augmentation de la charge fiscale. Cependant, pour faire face aux enjeux budgétaires fixés pour l'exercice 2022, soit un montant de F CFA 5 752 400 000, dont F CFA 3 188 700 000 attendu au titre des recettes fiscales, la Loi de finances 2022 consacre pour l'essentiel des mesures de sécurisation des recettes fiscales (1) et d'élargissement de l'assiette (2).



# VIVEZ L'ACTUALITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS



## IMPÔTS Infos

### VOUS-Y TROUVEREZ :

LES FAITS MAJEURS

FOCUS

LE POINT DE COLLECTE

BON A SAVOIR

ECHOS DES REGIONS

INSIDE DGI

INFOS UTILES



# 1

## L'AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES

L'amélioration du climat des affaires dans la loi de finances 2022 passe par des mesures de simplification des procédures fiscales et d'accompagnement des activités des entreprises et des associations à but non lucratif.

**1**

## Les mesures de simplification des procédures fiscales

Il s'agit de :

l'ouverture de la possibilité pour les contribuables de générer leurs Attestations de Non Redevance durant toute la période avant la mise en œuvre des mesures de recouvrement forcé ;

la suppression de l'exigence de certification de l'Attestation de Localisation pour l'immatriculation en ligne, en adéquation avec des réformes de dématérialisation et de simplification des procédures fiscales.



la dispense de l'obligation de présentation d'une Attestation d'exonération de TVA pour l'acquisition des biens et services expressément énumérés aux articles 122 et 128 du CGI ;

la substitution de l'exigence du visa préalable du Directeur Général des Impôts, par une simple validation des services gestionnaires pour le remboursement des crédits de TVA au profit des organismes reconnus d'utilité publique.



## Les mesures d'accompagnement des activités des entreprises et organismes

Ces mesures portent principalement sur :

la clarification du régime fiscal des organismes à but non lucratif, à travers :

- ❑ la confirmation de la dispense des impôts et taxes (Contribution de la Patente, Impôt sur les Sociétés, Taxe sur la Propriété Foncière) pour leurs activités à but non lucratif ;
- ❑ l'assujettissement à la TVA des opérations imposables réalisées par lesdits organismes ;
- ❑ l'aménagement d'un régime fiscal allégé pour leurs activités commerciales.

la transposition dans le CGI de l'exonération de la TSR prévue par le Code pétrolier au profit des entreprises pétrolières en phase de recherche et de développement, dans un souci d'harmonisation des législations en la matière ;

la consécration du principe de transfert des créances et des dettes fiscales dans le cadre des opérations de restructuration d'entreprises ;

la consécration d'une pénalité de principe de 15% pour les contribuables qui s'acquittent spontanément des impositions mises à leur charge au terme d'un contrôle fiscal ;

l'encadrement de la durée des interventions sur place en matière de contrôle, à travers la consécration de la date de début des opérations matérielles de contrôle dûment constatée par un procès-verbal, comme point de départ pour le décompte des délais.



Nous sommes à vos côtés en ces moments difficiles



Vous n'êtes pas d'accord avec  
l'impôt que la DGI vous réclame ?  
Contester en ligne pour obtenir  
une suspension du recouvrement.



[www.dgi.cm](http://www.dgi.cm) pour plus d'informations, ou rendez-vous au centre des impôts le plus proche



DGICAM



@DGICAM



Numéro gratuit : 82 00





# 2

## LA PROMOTION DES ACTIVITÉS SOCIOÉCONO- MIQUES

Axe majeur de la politique fiscale pour l'exercice 2022, la promotion de l'activité économique se traduit par des mesures fiscales permanentes ou ponctuelles d'accompagnement des activités socioéconomiques en temps de crise.

## 1 Les mesures fiscales permanentes

Les mesures d'accompagnement permanentes des entreprises sont relatives à l'allègement de la charge fiscale des personnes physiques et morales à travers :

- la réduction de 5 à 3% du taux de la TSR sur les rémunérations versées aux adjudicataires des commandes publiques domiciliés à l'étranger ;
- la réduction de 15 à 5% du taux des droits d'enregistrement sur les cessions massives de droits sociaux, afin d'alléger le coût des restructurations d'entreprises ;
- l'allègement des droits d'enregistrement sur les mutations par décès (successions), afin de réduire le coût fiscal des transmissions de patrimoine ;
- la consécration de l'enregistrement gratuit des donations faites aux organisations et associations religieuses à but non lucratif, afin d'alléger la charge fiscale grevant les actes caritatifs ;
- la simplification des conditions de déductibilité des pertes relatives aux créances douteuses des établissements de crédit, à travers la dispense de l'obligation de justifier l'épuisement des voies de recouvrement pour les créances de faible montant ayant fait l'objet de provisionnement sur une période de 5 ans ;
- la consécration des taux d'amortissement spécifiques à certains secteurs afin de prendre en compte les évolutions technologiques récentes ;
- l'extension aux contrats d'apprentissage des exonérations des charges fiscales et patronales jadis limitées aux contrats à durée indéterminée et aux stages pré-emploi.



## 2 Les mesures fiscales ponctuelles

La loi de finances 2022 consacre d'importantes mesures de soutien d'une part, au profit des entreprises dans le cadre de l'emploi jeune, ainsi que de certains secteurs d'activité, et d'autre part en faveur des opérations de relance économique des Zones Economiquement Sinistrées (ZES).

Ces mesures sont :

la dispense des rappels d'impôts ainsi que des pénalités sur la période non prescrite, au profit des contribuables qui régularisent spontanément au cours de l'exercice 2022, leur situation au regard de l'impôt sur les revenus fonciers et la taxe sur la propriété foncière ;

l'ouverture de la possibilité d'un étalement sur une période de cinq (05) ans, de l'imposition de la plus-value de réévaluation pour les entreprises qui procèdent à une réévaluation libre ;

la déduction intégrale, pour la détermination de l'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice fiscal clos au 31 décembre 2021, des dons et libéralités consentis par les entreprises en faveur du plan présidentiel de reconstruction et de développement des ZES ;

la consécration pour une durée de sept (07) ans, des facilités ci-après aux entreprises de la filière banane :

pour les entreprises de la filière situées en zone économiquement sinistrée (ZES), le bénéfice de l'exonération de la patente, de l'IS et du Minimum de perception, de la TVA ainsi que des droits d'enregistrement ;

pour les entreprises de la filière non situées en ZES, le bénéfice de la réduction de 50% du taux de l'acompte et du minimum de perception de l'impôt sur les sociétés ; et le calcul dudit acompte sur la valeur FOB.



### CONTRIBUABLES DES CDI CECI VOUS CONCERNE !

La déclaration et le paiement de vos impôts et taxes par voie électronique (**téléphone mobile**) sont désormais opérationnels pour les abonnés **MTN MoMo**.

**Tapez \*206\*1# et laissez-vous guider !**

### TAXPAYERS OF DIVISIONAL TAX CENTERS (DTC), THIS IS FOR YOU!

The declaration and payment of your taxes and duties electronically (**mobile phone**) are now operational for **MTN MoMo** subscribers.

**Type \*206\*1# and let yourself be guided!**



MINISTÈRE DES FINANCES | MINISTRY OF FINANCE



DGICAM

[www.impots.cm](http://www.impots.cm)



@DGICAM



Numéro gratuit 8200

pour plus d'informations, ou rendez-vous au centre des impôts le plus proche.



### CONTRIBUABLES DES CDI CECI VOUS CONCERNE !

La déclaration et le paiement de vos impôts et taxes par voie électronique (**téléphone mobile**) sont désormais opérationnels pour les abonnés **Orange**.

**Tapez #150\*3# et laissez-vous guider !**

### TAXPAYERS OF DIVISIONAL TAX CENTERS (DTC), THIS IS FOR YOU!

The declaration and payment of your taxes and duties electronically (**mobile phone**) are now operational for **Orange** subscribers.

**Type #150\*3# and let yourself be guided!**



MINISTÈRE DES FINANCES | MINISTRY OF FINANCE



DGICAM

[www.impots.cm](http://www.impots.cm)



@DGICAM



Numéro gratuit 8200

pour plus d'informations, ou rendez-vous au centre des impôts le plus proche.



# 3

## L'OPTIMISATION DE LA COLLECTE DES RECETTES FISCALES

Au menu des mesures d'optimisation de la collecte des impôts et taxes, pas de véritable réforme d'augmentation de la charge fiscale.

Cependant, pour faire face aux enjeux budgétaires fixés pour l'exercice 2022, soit un montant de F CFA 5 752 400 000, dont F CFA 3 188 700 000 attendu au titre des recettes fiscales, la Loi de finances 2022 consacre pour l'essentiel des mesures de sécurisation des recettes fiscales (1) et d'élargissement de l'assiette (2).



1

## Les mesures de sécurisation de recettes fiscales

Elles sont pour l'essentiel relatives à :

- la soumission au précompte de tous les achats effectués auprès des industriels, importateurs et exploitants forestiers ;
- l'institution d'une obligation de tenue de comptabilités séparées ressortant le résultat de chacune des activités, pour les entreprises exerçant une ou plusieurs activités détachables en marge de leur activité principale.



2

## Les mesures d'élargissement de l'assiette fiscale

Ces mesures portent essentiellement sur :

la mise en place d'une taxe sur les transferts d'argent assise sur les opérations de transfert et retrait d'argent. Le taux faible de cette taxe, 0,2%, soit 10 F CFA pour un transfert 500 F CFA, devrait garantir qu'elle n'ait pas un impact significatif sur le coût des transactions.

# INNOVATIONS FISCALES DE LA LOI DE FINANCES POUR L'EXERCICE 2022

